

EPICUR'VAN - Informations sur l'assurance & la franchise

1. ASSURANCE INCLUSE :

Le véhicule loué est couvert par une assurance tous risques incluant :

- La responsabilité civile automobile
- La défense recours
- Les dommages tous accidents (même sans tiers identifié)
- Le vol, le vandalisme, l'incendie
- Les catastrophes naturelles
- Le bris de glace étendu (baies, lanternaux, phares)
- Une garantie conducteur en cas de dommages corporels

2. FRANCHISE PAR SINISTRE :

En cas de sinistre responsable ou sans tiers identifié, une franchise reste à la charge du locataire :

Type de sinistre	Montant de la franchise
Accident avec un autre véhicule identifié	1 000 EUR
Accident seul, vandalisme, autres dommages	2 000 EUR
Vol ou détournement du véhicule	2 000 EUR (si GPS installé)
Tentative de vol, incendie, tempête	1 000 EUR
Bris de glace (vitres, baies, lanternaux)	0 EUR
Catastrophes naturelles	Montant fixé par arrêté (~380 EUR)

3. DÉPÔT DE GARANTIE :

Un dépôt de garantie de 2 000 EUR est exigé à la remise du véhicule.

Il couvre le montant maximal de la franchise en cas de sinistre.

Il est restitué dans un délai de 30 jours après le retour du véhicule, déduction faite des éventuelles retenues justifiées.

4. OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE :

Le locataire s'engage à :

- Informer immédiatement EPICUR'VAN de tout incident

- Remplir un constat amiable en cas d'accident
- Porter plainte en cas de vol ou vandalisme
- Fournir tous documents utiles à la déclaration à l'assurance